

ANMONM - AG du 24 juin 2022 - Résultat des votes

N° de résolution	Texte de la résolution	nbre de voix POUR	nbre de voix CONTRE
Résolution N°1	Résolution N°1 - Approbation du rapport d'activité 2021 L'assemblée générale ordinaire 2022 approuve le rapport moral 2021	429	6
Résolution N°2	Résolution N°2 - Approbation des comptes 2021 L'assemblée générale ordinaire 2022, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2021. Elle donne quitus au trésorier, aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.	422	7
Résolution N°3	Résolution N° 3 - Approbation du projet de budget 2022 révisé L'assemblée générale ordinaire 2022 approuve le projet de budget révisé 2022.	358	63
Résolution N°4	Résolution N° 4 - Approbation du projet de budget 2023 L'assemblée générale ordinaire 2022 approuve le projet de budget 2023.	320	109
Résolution N°5	Résolution N° 5 – Modification du règlement intérieur L'assemblée générale ordinaire 2022 approuve la modification des articles R22-1 et R22-2 du règlement intérieur. R22-1 « Le montant de la cotisation et sa répartition entre le siège et les sections sont fixés par l'assemblée générale nationale. La quote-part qui revient au siège doit lui être versée dans les conditions prévues à l'art R23 2° alinéa. Les cotisations sont dues pour l'année civile. Les nouveaux adhérents admis après le 1 ^{er} octobre sont exonérés pour l'année en cours. » R22-2 « La répartition de la contribution des sympathisants entre le Siège et les sections est fixée par l'assemblée générale nationale »	343	86
Résolution N°6	Résolution N° 6 - Approbation du montant de la cotisation L'assemblée générale ordinaire 2022 fixe le montant de la cotisation annuelle des membres titulaires à 35 € dont 20€ pour le siège. Les cotisations à vie ainsi que les contributions des sympathisants seront actualisées en conséquence. Membre à vie : 700 € (Siège 400 € /Section 300 €) Sympathisants catégories de 1 à 4 : 17,50 € (10€ Siège/7,50€ Section) Sympathisants catégories 5 et 6 : 35,00 € (Siège 20€/Section 15€) Cette résolution entrera en vigueur au 1er janvier 2023.	297	134
Résolution N°7	Résolution N° 7 - Approbation du prix de l'abonnement à la Revue <i>Le Mérite</i> L'assemblée générale ordinaire 2022 fixe le montant de l'abonnement annuel à 16 € pour 2023.	270	144

Résolution N°8	Résolution N° 8 – Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes L'assemblée générale ordinaire 2022 décide de renouveler, pour six exercices, le mandat du cabinet SINERGYS 3 rue de Logelbach 75017 Paris. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale 2029 statuant sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2028.	405	23
-------------------	--	-----	----

Elections des Candidats aux 7 postes vacants au conseil d'administration

Nom - Prénom	Nbre de voix Pour	Résultat
PELTAN Michèle	362 voix	Élue
AUVINET Françoise	352 voix	Élue
HOURSIANGOUE Jean-Louis	352 voix	Élu
ARNOULT Joëlle	351 voix	Élue
BONNET Laure	343 voix	Élue
FLOTTES Pierre	312 voix	Élu
GUEDIN Pierre	291 voix	Élu
MARCOU Yvan	202 voix	
LAGORSSE Martine	124 voix	
PAPAREMBORDRE Michel	105 voix	